



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/19
5 novembre 2012



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-huitième réunion
Montréal, 3 – 7 décembre 2012

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA BANQUE MONDIALE POUR
L'ANNÉE 2012**

1. La Banque mondiale demande au Comité exécutif d'approuver le montant de 494,001\$US, plus 34,580\$US de frais d'appui d'agence, au titre des amendements à son programme de travail de l'année 2012. La proposition est jointe au présent document.

2. Les activités proposées dans les amendements au programme de travail de la Banque mondiale sont présentées ci-dessous, au tableau 1:

Tableau 1: Amendements au programme de travail de la Banque mondiale

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
SECTION A : ACTIVITÉ RECOMMANDÉE POUR APPROBATION GLOBALE			
A1: Renouvellement des projets de renforcement des institutions			
Jordanie	Renouvellement du renforcement des institutions (phase X)	147,333	147,333
Thaïlande	Renouvellement du renforcement des institutions (phase VII)	346,668	346,668
	Sous-total pour A	494,001	494,001
Coûts d'appui d'agence (7 % pour le renforcement des institutions et la préparation de projet):		34,580	34,580
Total:		528,581	528,581

SECTION A: ACTIVITÉ RECOMMANDÉE POUR APPROBATION GLOBALE

A1. Renouvellement des projets de renforcement des institutions

- (a) Jordanie (phase X): 147 333 \$US
- (b) Thaïlande (phase VII): 346 668 \$US

Description du projet

3. La Banque mondiale a soumis les demandes de renouvellement des projets de renforcement des institutions pour la Jordanie et la Thaïlande. La description de la demande de ces pays est présentée à l'annexe I au présent document.

Observations du Secrétariat

4. Le Secrétariat du Fonds a examiné les rapports finaux et les plans d'action du renforcement des institutions (RI) proposés par la Banque mondiale au nom des gouvernements du Royaume hachémite de Jordanie et du Royaume de Thaïlande, qui ont été présentés selon le modèle révisé de soumission pour le renouvellement des projets de renforcement des institutions approuvé par la décision 61/43. Le Secrétariat a constaté que ces pays étaient en conformité avec les objectifs d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et des exigences de communication de rapports en vertu du Protocole de Montréal, et qu'ils avaient également soumis leurs rapports de mise en œuvre de programme de pays pour 2011, exigibles au 1^{er} mai 2012. Le Secrétariat a examiné ces demandes de prorogation dans le contexte des décisions 59/17, 59/47 (a) et 61/43, et tout particulièrement de cette dernière précisant que le Comité exécutif a décidé « de maintenir le financement du soutien au renforcement des institutions aux niveaux actuels, et de renouveler les projets de renforcement des institutions pour la période complète de deux ans à partir de la 61^e réunion ».

Recommandation du Secrétariat

5. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la Jordanie et la Thaïlande au niveau de financement indiqué au tableau 1 du présent document. Le Comité exécutif pourrait souhaiter faire part aux gouvernements du Royaume hachémite de Jordanie et du Royaume de Thaïlande des commentaires figurant à l'annexe II du présent document.

Annexe I

PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Jordanie : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		Banque mondiale
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : juil. 1992	100 000
	Phase II : mai 1997	113 333
	Phase III : juil. 1999	113 333
	Phase IV : juil. 2001	133 333
	Phase V : juil. 2003	147 333
	phase VI : juil. 2005	147 320
	Phase VII : juil. 2007	147 333
	Phase VIII : juil. 2009	110 500
	phase IX : déc. 2010	147 333
	Total :	1 159 818
Montant demandé pour le renouvellement (Phase X) (\$US) :		147 333
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase X (US \$) :		147 333
Coût d'appui d'agence (\$US) :		10 313
Coût total du renforcement des institutions Phase X pour le Fonds multilatéral (\$US) :		157 646
Date d'approbation du programme de pays :		1993
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		2011
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a)	Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	673,3
(b)	Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	210,0
(c)	Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	40,3
(d)	Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	18,2
(e)	Annexe C Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	83,0
(f)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	176,3
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2011) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :		
(a)	Annexe A Groupe I (CFC)	0,0
(b)	Annexe A Groupe II (halons)	0,0
(c)	Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d)	Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e)	Annexe C Groupe I (HCFC)	101,31
(f)	Annexe E (bromure de méthyle)	19,2
	Total :	120,51
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$US) :		22 609 503
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$US) :		18 430 196
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO)		2 239,0
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO) :		1 900,8

1. Résumé des activités et financements approuvés par le Comité exécutif:

Résumé des activités	Financements approuvés (\$US)
(a) Projets d'investissement :	18 163 123
(b) Renforcement des institutions :	1 159 818
(c) Préparation de projet, assistance technique formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	3 286 562
Total :	22 609 503

Rapport périodique

2. Au cours de la période 2011-2012 de la Phase IX du renforcement des institutions, le gouvernement de la Jordanie a intensifié son travail de mise en place de réglementations supplémentaires sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et les équipements à base de SAO afin d'assurer une élimination durable des substances figurant à l'Annexe A, tout en préparant un cadre destinés aux quotas visant les substances de l'Annexe C. Un règlement sur les SAO sera en place d'ici la fin de 2012 ainsi que le quota réel des HCFC afin de réduire les importations au niveau de référence entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2013 conformément au Protocole de Montréal (tel qu'adapté en 2007). Conjointement au travail d'orientation et de réglementation, l'Unité nationale de l'ozone (UNO) de Jordanie a consacré une grande partie de ses efforts au recueil de données, aux enquêtes et aux consultations des parties prenantes dans le but d'élaborer le plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et ses éléments d'investissement pour la Phase I, le plan sectoriel pour la climatisation. Suite à l'approbation en novembre 2011, l'UNO a consacré du temps supplémentaire à la mise en place d'un nouvel accord juridique et d'un projet cadre avec la Banque mondiale. D'autres activités de soutien de la mise en œuvre de projet entreprises par l'UNO comprenaient la supervision du projet de Petra en coordination avec l'ONUDI, le projet d'élimination du bromure de méthyle avec le GIZ et l'achèvement du projet de remplacement des refroidisseurs avec la Banque mondiale. L'UNO a également réussi à renforcer les partenariats avec les agences (telles que le Centre national de recherche sur l'énergie) intéressées dans des aspects connexes de l'élimination des CFC et HCFC, à savoir les gains potentiels de rendement énergétique. L'UNO a également poursuivi ses tâches habituelles, notamment la sensibilisation du public, le suivi des entreprises ayant fait l'objet d'une reconversion, la mise en application des systèmes d'autorisation et de quotas, la divulgation auprès des secteurs publics et privés et la communication de rapports aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral. Pour finir, l'UNO a participé activement aux réunions de réseau pour l'Asie de l'Ouest, aux réunions de la 62^e à la 67^e du Comité exécutif, aux 45^e, 46^e et 47^e réunions du Comité de mise en œuvre et aux 22^e et 23^e Réunions des Parties.

Plan d'action

3. Cette dixième phase du projet de renforcement des institutions de la Jordanie vise à maintenir l'élimination réussie des substances de l'Annexe A tout en mettant de plus en plus l'accent sur l'élimination du HCFC dans une perspective politique et réglementaire, ainsi qu'au moyen des investissements qui prendront en main la demande dans le secteur de la climatisation. Afin de maintenir le respect du gel en 2013 et 2014, et les réductions de 10 % en 2015, l'UNO devra non seulement superviser étroitement la mise en œuvre du PGEH mais garantir également les engagements des autres ministères et agences du pays afin de créer l'environnement favorable à la reconversion durable des équipements utilisant des HCFC. La coopération avec les Douanes sera intensifiée, comprenant la formation des agents des douanes à l'application du nouveau règlement, les exigences de l'élimination des HCFC et probablement les produits de remplacement du HCFC. Étant donné que les obligations d'élimination de la consommation de bromure de méthyle entreront en vigueur vers la fin de la Phase X du projet de renforcement des institutions, l'UNO mettra en place un système et des mesures solides pour assurer le traçage du bromure de méthyle et déterminer si ce dernier est uniquement utilisé à des fins sanitaires et préalables à l'expédition. Le renouvellement du projet de renforcement des institutions permettra en fait à l'UNO de continuer à renforcer son aptitude à garantir le respect du Protocole de Montréal pour toutes les substances réglementées. C'est pourquoi le suivi annuel régulier et les activités de sensibilisation du public sont inclus dans le plan d'action tout comme la participation de l'UNO à des réunions clés en relation avec l'ozone.

Thaïlande: Renouvellement du renforcement des institutions :

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		Banque mondiale
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
Phase I :	mars 1993	400 000
Phase II :	juil. 1998	266 667
Phase III :	juil. 2003	346 667
Phase IV :	juil. 2005	346 668
Phase V :	juil. 2007	346 668
phase VI :	juil. 2009	260 001
Total :		1 966 671
Montant demandé pour le renouvellement (Phase VII) (US \$) :		346 668
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase VII (US \$) :		346 668
Coût d'appui d'agence (\$US) :		24 267
Coût total du renforcement des institutions Phase VII pour le Fonds multilatéral (\$US) :		370 935
Date d'approbation du programme de pays :		1993
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		Pas encore approuvé
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		6 082,1
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		271,7
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		7,5
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		54,6
(e) Annexe C Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)		927,6
(f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		183,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2011) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :		
(a) Annexe A Groupe I (CFC)		0,0
(b) Annexe A Groupe II (halons)		0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)		0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
(e) Annexe C Groupe I (HCFC)		811,34
(f) Annexe E (bromure de méthyle)		20,7
Total :		832,04
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$US) :		58 241 061
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$US) :		47 745 615
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO)		8 386,1
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO) :		7 766,8

4. Résumé des activités et financements approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités	Financements approuvés (\$US)
(a) Projets d'investissement :	51 298 742
(b) Renforcement des institutions :	1 966 671
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	4 975 648
Total :	58 241 061

Rapport périodique

5. Le rapport final présente les actions menées à bien par l'UNO, direction des affaires industrielles, au cours des années 2009-2012. Grâce à l'application efficace des mesures de réglementation et du

système de quotas, la Thaïlande a été en mesure de respecter de manière durable les obligations du Protocole de Montréal sur l'élimination complète des substances réglementées figurant à l'annexe A et à l'annexe B, groupe I et groupe II, d'ici janvier 2010. Outre les mesures de réglementation, des activités de sensibilisation ont été menées, comprenant la circulation de matériel de sensibilisation du public et les célébrations annuelles de la Journée de l'ozone afin d'assurer la pérennité des priorités concernant la protection de la couche d'ozone au sein des agences gouvernementales et des parties prenantes concernées. En plus, l'UNO a travaillé étroitement avec la Banque mondiale et les parties prenantes clés pour élaborer le PGEH de la Thaïlande. Une autre étape essentielle est l'accord conclu avec les fournisseurs de substances chimiques et les industries consommant des HCFC, notamment les secteurs des mousses et de la climatisation, sur la nécessité d'éliminer les HCFC et l'adoption de quotas d'importation des HCFC, ainsi que sur les affectations financières destinées aux fournisseurs de substances chimiques et aux grandes industries. L'UNO a également participé aux réunions en relation avec le Protocole de Montréal (la Réunion des Parties (MOP), la réunion régionale du Groupe de travail à composition non limitée (OEWG), et a facilité, en coordination avec le PNUE, la 22^e Réunion des Parties en 2010 et la 32^e réunion du OEWG.

Plan d'action

6. Le plan d'action de la Phase VII du projet de renforcement des institutions vise à maintenir l'élimination des SAO et à compléter la mise en œuvre de l'élimination des HCFC. La Phase VII du projet a pour objectif : (i) poursuivre la gestion efficace de l'élimination des SAO afin d'en assurer l'aspect durable, (ii) renforcer la capacité de l'UNO et des agences gouvernementales, (iii) compléter la mise en œuvre de l'élimination des HCFC en Thaïlande, notamment élaborer des orientations et des mesures afin de parvenir aux objectifs de conformité de 2013 et 2015, (iv) conduire les activités de sensibilisation du public afin de promouvoir auprès des secteurs publics et privés la durabilité de l'élimination des CFC et le passage à l'élimination des HCFC. Le projet de renforcement des institutions soutiendra la Direction des affaires industrielles dans la coordination et la mise en œuvre des actions et des mesures nécessaires pour assurer une réglementation efficace de la consommation de HCFC conformément aux obligations du Protocole de Montréal pour 2013 et 2015. Celles-ci comprennent les activités en relation avec la réglementation de la consommation de HCFC dans les industries concernées, l'affectation de quotas d'importation aux importateurs de HCFC, le suivi des importations et des exportations en étroite collaboration avec le service des douanes, et l'organisation d'ateliers et d'activités de sensibilisation pour assurer que les efforts du gouvernement pour protéger la couche d'ozone reçoivent l'appui du public.

Annexe II

POINTS DE VUE EXPRIMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE RENOUVELLEMENT DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS SOUMIS À LA 68^e RÉUNION

Jordanie

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport final accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Royaume hachémite de Jordanie et a pris note avec satisfaction de l'attachement constant de la Jordanie au respect des objectifs du Protocole de Montréal, comme en témoignent ses antécédents en matière de conformité et sa participation active aux réunions internationales et régionales se rapportant à l'ozone. Le Comité exécutif se rend compte des efforts exigeants auquel est confrontée la Jordanie lors de la prochaine phase du projet pour respecter les obligations d'élimination à la fois pour les HCFC et le bromure de méthyle, mais a pleinement confiance que l'engagement, l'expérience et le leadership dont ce pays a fait preuve lui permettront d'atteindre ces objectifs.

Thaïlande

2. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la Thaïlande et a pris note avec satisfaction de ce que l'Unité nationale de l'ozone (UNO) de Thaïlande a réalisé au cours de la mise en œuvre de la sixième phase de son projet de renforcement des institutions. Le Comité exécutif a félicité le gouvernement de Thaïlande pour ces réalisations, notant en particulier le travail effectué pour la préparation du PGEH. Le Comité a également pris note du système d'autorisation des SAO fiable et bien établi en Thaïlande et de sa conformité avec les obligations de communication de données et de consommation en vertu du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a exprimé le souhait, qu'au cours des deux prochaines années, la Thaïlande continue à mettre en œuvre les activités prévues, en particulier l'application du système de quotas des importations, et qu'elle maintienne ses objectifs d'élimination des SAO, notamment les objectifs de 2013 et 2015 concernant les HCFC.

2012 BUSINESS PLAN WORK PROGRAM AMENDMENT

**WORLD BANK IMPLEMENTED
MONTREAL PROTOCOL OPERATIONS**



**PRESENTED TO THE
68th MEETING of the EXECUTIVE COMMITTEE
of the MULTILATERAL FUND**

October 4, 2012

WORK PROGRAM FOR WORLD BANK-IMPLEMENTED MONTREAL PROTOCOL OPERATIONS

1. The work program amendment for Bank-Implemented Montreal Protocol Operations has been prepared on the basis of the 2012-2014 World Bank Business Plan, as approved by the Executive Committee at its 66th meeting in April 2012.
2. The 2012-2014 World Bank Business Plan consists of investment and non-investment activities to assist Article 5 partner countries to meet their first two HCFC reduction targets, the 2013 freeze and the 2015 10% reduction. The Business Plan, including agency support and core costs, totals US \$65,526 million.
3. Funds requested are used to support both new and previously approved activities including, 10 investment activities in 4 countries, submission of annual work programs for 2 previously approved multi-year projects, 8 sector-specific investment activities associated with new HCFC phase-out management and production sector efforts, as well as renewal of institutional strengthening projects in Jordan, Thailand and Tunisia.

2012 Work Program – ExCom 68 Amendment

4. The 2012 Work Program Amendment being submitted for consideration at the 68th Meeting of the Executive Committee includes funding requests for institutional strengthening renewals for Jordan and Thailand, as well as the Bank’s core unit costs. These are outlined below:

Table 1: Funding Requests Submitted for Consideration of the 68th Meeting of the ExCom

Country	Request (US\$)	Duration	Description
Jordan	\$147,333	December 2012 - December 2014	Institutional Strengthening Renewal (Phase X)
Thailand	\$346,668	December 2012 - December 2014	Institutional Strengthening Renewal (Phase VII)
Sub-Total	\$494,001		
Support Costs	\$34,580		
Global	\$1,725,000	January 2013 - December 2013	Agency Core Unit Costs
TOTAL	\$2,253,581		